



Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Oisans Romanche

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le deux septembre,
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 28/08/2020
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 11
Présents : 10

Secrétaire de séance : Aurélien TELMON
Absent : Alain RET

Délibérations

1°) : Dissolution Caisse des Ecoles, Siret 263 811 002 000 17

Selon l'Article L212-10, une délibération du conseil municipal crée, dans chaque commune, une caisse des écoles, destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille.

Les compétences de la caisse des écoles peuvent être étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degrés.

Lorsque la caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, elle peut être dissoute par délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE de dissoudre la caisse des écoles de Montchaboud

Cette caisse a été créée en 1983 mais n'a jamais été utilisée. Aujourd'hui, le budget communal peut être directement utilisé à cet escient pour venir en aides aux familles. La commune envisage une aide directe.

10 voix pour

2°) : Désignation délégués au syndicat du Collège

Considérant la nécessité de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants afin de représenter la commune au sein du syndicat du collège.

Mr Le Maire rappelle que le syndicat du collège a pour vocation unique la gestion du gymnase et des équipements sportifs du Collège les Mattons.

Ce syndicat a compétence dans le domaine de la gestion, de l'entretien et dans la réalisation de toutes les opérations d'investissement nécessaires à ces équipements sportifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

comme titulaires : Chantal MATHIEU, Aurélien TELMON
comme suppléants : Guy SOTO, Jean-François ARMAND

10 voix pour

3°) : Désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)

Considérant la nécessité de désigner 1 représentant titulaire afin de siéger à l'assemblée générale de l'association AURG.

Mr Le Maire rappelle que l'AURG œuvre depuis plus de 50 ans à l'aménagement et au développement de la région grenobloise, au service des collectivités membres.

Elle mutualise des études et observations aux différentes échelles, facilite le dialogue et la coopération entre les acteurs et les territoires et accompagne les projets les plus complexes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Mr SOTO Guy comme représentant à l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)

10 voix pour

4°) : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions défense

Depuis 2001, année de l'instauration du programme de professionnalisation des armées et de suspension de la conscription, chaque conseil municipal a la possibilité de désigner en son sein un correspondant défense.

Pour exercer ses fonctions, le correspondant bénéficie d'une information régulière, il est en outre l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires territoriales et, en particulier, du délégué militaire départemental.

Ses missions :

- Informer les citoyens de la possibilité qui leur est offerte de participer aux activités de défense au titre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire ;
- Promouvoir les métiers de la défense ;
- Sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire, en réalisant par exemple des manifestations à l'occasion de fêtes nationales, de célébrations ou commémorations ;
- Organiser des visites de sites militaires, des conférences débats...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

Mr TELMON Aurélien comme conseiller municipal en charge des questions défense

10 voix pour

5°) : Désignation d'un représentant au sein de la Société d'Economie Mixte des Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise (SEM PFI)

Considérant la nécessité de désigner un représentant afin de siéger au sein des assemblées de la SEM PFI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

Mme VEROLLET Claudine comme représentante de la Société d'Economie Mixte des Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise

10 voix pour

6°) : Désignation d'office des commissaires de la CCID

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Elle est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants et a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des Finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

En l'absence de proposition de liste effectuée par le Conseil Municipal, le directeur départemental des Finances publiques sera dans l'obligation de procéder à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas proposer de liste de contribuables.

10 voix pour

Divers

Projet chauffage et installation panneau solaire

Pour obtenir les aides de la région et du département, les dossiers de demande d'aide sont à présenter avant fin septembre (région) et fin octobre (département).

Concernant le projet panneau solaire, 3 devis ont été réalisés, pour le chauffage, 2 devis pour le moment.

Pour le chauffage

Devis 1 pour du matériel « Déclin » montant de 18900€ pour un chauffage climatisation),

Devis 2 pour du matériel Hitachi et 16000€ sur un modèle « Hitachi »

En attente d'un troisième devis,

Délibération à prévoir rapidement

Pour les panneaux solaires (mise en attente)

Installation sur le toit de la salle polyvalente, projet intéressant en revente EDF (engagement de rachat au prix du contrat).

Proposition de 36kW de production, (tarif de rachat EDF 12,07 centimes d'euro le kW/H)

Panneaux garantis sur 20 ans.

Devis 1 installation et mise en œuvre 39600€ TTC

Devis 2 propose en plus une alarme renvoyée par téléphone 40116€ TTC

Devis 3 (3 devis proposés en fonction de la superficie) 108m : 31822€, 54m² : 18772€, 168m² : 50992€

Rappel : consommation chauffage de la salle polyvalente : environ 6000€ par an

Projet aire de loisir

Accès par le chemin des Vignes, effectuer une relance auprès de RTE sur la faisabilité d'une convention pour la rénovation du chemin.

Projet Maraichage

Le prestataire étudie la problématique de l'eau pour l'arrosage.
Réflexion sur l'établissement du bail de location.
Réunion à prévoir avec les propriétaires pour établir les clauses particulières.
Convocation des deux propriétaires pour présenter le bail.
La mairie prendrait en charge la mise à disposition de l'eau et l'électricité, en fonction du cout de cet investissement (Ingrid se renseigne sur point).

Fête du village

Reportée sans date

Évènements Métro

Les deux animations prévues sont pour le moment maintenues.

Activité Yoga

Reprise de l'activité

Demande de la MPT à la mairie de fournir les consignes sanitaires

Bibliothèque entre deux murs

Proposition de réaliser les travaux : vote à main levée (1 personne contre) le reste pour.

Transport scolaire

Réunion réalisé avec le prestataire.

Échange sur la liste de présence, rappel cette liste est une liste de présents et non une liste des enfants prévus.

Responsabilité de la mairie / de l'école / des parents ?

Demande de devis pour un logiciel de gestion en ligne du transport scolaire des enfants de Montchaboud.==> installation du logiciel en plateforme : 500€, + 1500€/an → abandon

Un courrier d'explication est à faire aux parents pour rappeler les règles.

Nettoyage nature réalisée par LECLERC

Demande de la MPT de réaliser une inscription par le biais de la mairie (question d'assurance ?).

Dates : 25, 26, 27 septembre.

Débordements sur la commune

Débordement aux abords de l'arrêt de bus → mise en place d'une caméra ?

10 jours de la culture métropolitaine

Spectacle pour les enfants à partir de 3 ans, durée 55 min (le 11 octobre)

« Street art » week end du 17 & 18 octobre, support à définir, toile 1x2m ou Mur (superficie de 2x4m) intérieur de la salle polyvalente, derrière le bar par exemple ?

A Montchaboud, le 09 septembre 2020

Le Maire
Guy SOTO

